

les seules discussions (MBFR) visant à réduire le niveau des forces conventionnelles.

Cependant, les pays du Tiers monde savent fort bien que la plus grande partie des quelque \$350 milliards affectés annuellement aux armements est engloutie dans la surenchère militaire Est-Ouest, tout particulièrement dans l'armement classique (par opposition aux armes nucléaires). Ils n'ont pas oublié que la résolution 2603 E(XXIV) votée par l'AGNU en 1969 faisait des années 70 la Décennie du désarmement et recommandait en outre:

qu'on envisage d'utiliser une partie substantielle des ressources libérées à la suite des mesures prises dans le domaine du désarmement pour promouvoir le développement économique des pays en voie de développement. . .

L'idée de faire servir des fonds à des fins constructives plutôt qu'à des fins destructives peut plaire par sa symétrie et a certes un attrait moral. Nombre de pays, y compris le Canada, sont d'avis que le désarmement et le développement sont deux objectifs distincts, apparentés peut-être, mais indirectement, et dont le lien conceptuel n'est de toute façon pas très bien compris. Le Canada a donc soutenu les pays nordiques lorsque ceux-ci ont proposé que l'ONU étudie la relation qui existe entre ces deux concepts.

La relation symbiotique qui s'est souvent établie entre le fournisseur et le bénéficiaire d'armes pose un autre problème, car les transferts d'armes ont pour effet de créer un réseau complexe d'interdépendances entre pays industrialisés et pays en développement. Ces derniers, aussi jaloux de leur souveraineté et préoccupés de leur sécurité que tout autre État, sont peut-être encore moins disposés à limiter les transferts d'armes classiques que ne le sont les fournisseurs, lesquels, en dépit de nombreuses accusations, ne sont pas nécessairement motivés par des considérations purement commerciales.

En proposant l'établissement d'un registre international des transferts d'armes, la tenue de conférences régionales regroupant bénéficiaires et fournisseurs afin de limiter ces transferts, ainsi que la tenue de conférences régionales visant à ralentir les courses locales aux armements, le Canada a voulu adopter à cet égard une approche positive et constructive.

Il a également appuyé, comme autre moyen parallèle d'instaurer la confiance, l'élaboration, sous les auspices des Nations Unies, d'un système uniforme de présentation, de comparaison et de contrôle des budgets militaires. S'il était adopté et ralliait l'entière collaboration des pays militairement importants, un tel système pourrait jeter les assises d'un processus équitable et éclairé permettant de négocier la réduction des budgets militaires.

#### **Mécanisme de désarmement**

Beaucoup considérant la «démocratisation» des négociations sur le désarmement,

fondée principalement sur l'élargissement et le renforcement de l'autorité des Nations Unies dans ce domaine, comme la contrepartie des questions de fond et comme un objectif susceptible de faire avancer ces dernières. On a particulièrement critiqué la Conférence de Genève sur le désarmement (ou officiellement, la Conférence du Comité du désarmement ou CCD) sur laquelle l'ONU n'exerce aucun pouvoir. Sa co-présidence américano-soviétique, son cercle restreint de négociateurs, l'absence volontaire de la France et de la Chine ainsi que de maigres réalisations en ont fait une cible difficile à manquer. Toutefois, compte tenu du mandat de la Conférence, il peut être trompeur de lui jeter tout le blâme. Il semble, en effet, y avoir une forte tentation humaine de chercher aux grands problèmes politiques des maux organisationnels, comme si la motivation et la volonté politique pouvaient naître d'une modification des mécanismes de négociation. Dans les cas où la sécurité est un enjeu vital, il est improbable que les votes majoritaires aient beaucoup d'effet. Les arrangements institutionnels se prêtent beaucoup plus facilement à des ajustements que les problèmes qu'ils sont censés régler.

Il reste qu'il faut effectivement réformer la CCD et la Première Commission de l'AGNU, laquelle traite chaque année du désarmement. De concert avec les pays qui partagent ses vues, le Canada a présenté un certain nombre de propositions précises, visant notamment le renforcement du rôle du Centre des Nations Unies pour le désarmement et une meilleure définition des liens entre la CCD et l'ONU. Quels que soient le nom et le mode de présidence du nouvel organisme qui pourra voir le jour, le Canada est convaincu qu'il doit continuer à se fonder sur le consensus plutôt que sur le système de vote qui risque de provoquer des divisions irréconciliables et, partant, l'immobilité.

#### **Session extraordinaire**

La session extraordinaire est chargée de coucher dans un document de base, l'Acte final, l'approche commune obtenue par consensus. Ce document pourrait bien comporter quatre parties: Préambule; Déclaration; Programme d'action; Mécanisme.

En prévision de la session extraordinaire, l'AGNU a mis sur pied un comité préparatoire regroupant 54 nations dont le Canada. Ce comité a commencé à élaborer le document de travail à sa cinquième réunion.

La diversité des intérêts représentés au Comité préparatoire trouve sa contrepartie dans la diversité des objectifs et des préoccupations. Au sein des Nations Unies, les regroupements officiels, sur des bases politiques et géographiques, de pays de l'Est et de l'Ouest ainsi que de pays neutres et non alignés ont joué un rôle indispensable dans la simplification d'un processus de négociation qui engage, en fin de compte, la participation d'une assemblée qui comptait, au dernier appel, 149 États membres. Le terrain d'entente peut varier d'un sujet à l'au-